

# BULLETIN D'INSCRIPTION STAND COLLECTIF AXELERA

LE SALON INTERNATIONAL  
DES SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉNERGÉTIQUES

Du 10 au 13 octobre 2023

Lyon, Eurexpo FRANCE

Créé en 1978, Pollutec est aujourd'hui reconnu comme l'**événement de référence** des professionnels de l'environnement, une vitrine des solutions environnementales pour l'industrie, les villes et territoires, et un tremplin pour les innovations et le développement à l'international.

Situé dans le hall 4 (hall institutionnel) à l'entrée du salon, le stand AXELERA vous offre l'opportunité d'exposer sur un emplacement premium de 200 m2 au total, ouvert sur les principales allées de circulation à un tarif compétitif.



Pour plus d'informations sur cette opération, contacter :

**Laura-Mia GREVON**

✉ : [laura.grevon@axelera.org](mailto:laura.grevon@axelera.org)

**Céline GOBIN**

✉ : [celine.gobin@axelera.org](mailto:celine.gobin@axelera.org)

Bulletin d'inscription à adresser à

• AXELERA  
• Rond-point de l'échangeur - Les levées  
• 69360, Solaize  
✉ : [laura.grevon@axelera.org](mailto:laura.grevon@axelera.org)



Cette opération est soutenue par



# ESPACE COLLECTIF AXELERA - CONDITIONS

**Le stand collectif AXELERA** de 200 m<sup>2</sup> est constitué d'un espace AXELERA de 50 m<sup>2</sup> et de 150 m<sup>2</sup> dédiés aux entreprises, composés de **stands «clé-en-main» de 6m<sup>2</sup>** comprenant :

- 1 comptoir/table d'accueil
- 2 tabourets
- 1 porte-brochures
- 1 prise électrique
- 1 enseigne et 1 panneau de communication

## **Vous bénéficiez également :**

- Du **pack communication AXELERA** (Communication sur l'ensemble des supports du pôle : site internet, réseaux-sociaux, livret du stand) et inscription au catalogue de Pollutec (pack classique RX)
- De l'**animation** du stand collectif
- De l'**accès à l'espace collectif** (réserve, machine à café, espace de rendez-vous)
- De la restauration de vos équipes (lunch pour 2 personnes par jour d'exposition)

## **OPTIONS :**

Pack conférence (pour 2 entreprises) : **1 000 €HT**

Organisation d'un Cocktail promotionnel sur le stand : **3 500 €HT**

Mise en visibilité sur l'Espace de rendez-vous et d'animation : **1 000 €HT** (4 sponsors possibles)

Les options sont personnalisables, n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir davantage.



## **TARIFS :**

- **4 000 €HT** pour les PME en région AURA
- **3 000 €HT** pour les start-up en région AURA
- **5 000 €HT** pour les ETI en région AURA
- **6 500 €HT** pour les groupes et filiales de groupe et les collectivités en région AURA

Pour les entreprises hors Région, merci de nous contacter.

## **RÉSUMÉ DE L'OFFRE :**

Désignation	Inclus	En option
Surface exposition (6m <sup>2</sup> )	✓	
Aménagement du stand (comptoir, mobilier, prise électrique, enseigne, panneau de communication)	✓	
Animation du stand (cocktail, prise de paroles etc.)	✓	
Lunch pour 2 personnes	✓	
Espace commun de RDV	✓	
Réserve commune avec café et boissons à disposition	✓	
Pack Communication AXELERA	✓	
Inscription Pack Classique auprès de RX	✓	
Pack conférence		✓
Cocktail promotionnel		✓
Mise en visibilité sur l'Espace de RDV et d'animation		✓

Le stand AXELERA sera **éco-conçu** avec une volonté de réduire au maximum les déchets et de favoriser le **emploi des matériaux**. Des actions **éco-responsables** seront menées tout au long de l'exposition.

Ce document dûment complété est à nous retourner avant le **lundi 31 janvier 2023. La totalité de la transaction est payable à la commande** pour s'assurer de sa réservation. Une facture sera transmise par AXELERA dès réception du bulletin d'inscription.

Cette facture pourra prendre en considération les frais et débours pris à la charge d'AXELERA pour des dépenses non prévues dans la description initiale de la prestation. Ces dépenses seront refacturées au participant à l'opération sur la base des frais réels engagés par AXELERA pour le compte du participant. Les factures sont recouvrables par AXELERA au comptant net et sans escompte, à compter de la date de la facture. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite expressément adressée au prestataire.



En m'inscrivant à cette opération, je m'engage à répondre aux enquêtes de satisfaction envoyées par AXELERA à l'issue de la mission.

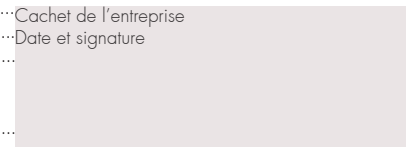
Bulletin à retourner avant le **mardi 31 janvier 2023** à [laura.grevon@axelera.org](mailto:laura.grevon@axelera.org)

M/MME .....  
Société/Organisme (si filiale précisez) .....  
Secteur d'activité .....  
Adresse .....  
.....  
.....  
Téléphone .....  
e-mail .....  
N° TVA intracommunautaire .....  
Code NAF/APE .....

N° Siret .....

Nb de salariés : .....  
Chiffre d'affaire (CA) : .....

Nombre d'emplacements  
souhaités (soumis à validation) .....



**Conditions générales de vente :**

A. Participation  
1. Toute entreprise souhaitant participer à la mission doit faire parvenir à AXELERA avec le bulletin d'inscription signé. A réception, AXELERA éditera une facture du montant total de la prestation (soit 4 800 € TTC pour une PME de la Régiaion AURA adhérente bénéficiant de la subvention PDI), à régler par chèque ou virement afin de valider la participation. A défaut, AXELERA peut décider de refuser la participation de l'entreprise. A compter de la date d'envoi du bulletin d'inscription (cachet de la poste faisant foi), l'entreprise dispose d'un délai de 3 jours francs pour se rétracter. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise et la rétractation donne lieu au remboursement intégral.  
2. Le bulletin d'inscription doit être dûment complété, signé, daté. Seule la réception de l'ensemble de ces éléments (bulletin et règlement) permet de valider l'inscription et le droit, pour l'entreprise, de participer à la mission. Les inscriptions seront comptabilisées par ordre de réception du dossier complet.

3. AXELERA vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de la participation.

B. Annulation  
1. AXELERA se réserve le droit d'annuler la mission dès lors que son organisation deviendrait impossible et en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Dans ce cas, les sommes perçues par AXELERA feront l'objet d'un remboursement. Il ne pourra être exigé d'AXELERA aucune indemnisation.  
2. En cas d'annulation du fait de l'entreprise, les frais de séjours engagés (frais de stand et d'exposition, transport, hébergement, prospection...) ne pourront être remboursés.  
3. Le présent règlement est soumis à la loi française.  
4. Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché définitivement par le Tribunal compétent.

C. Assurance

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée de la mission. La présente inscription ne comprend pas d'assurance responsabilité civile pour le participant. L'assurance rapatriement/maladie est à la charge de chaque participant.